

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 décembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Nathalie GARDES (représentée par Michel BAISSAC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Christelle CHASTEL, Michel COSNIER, Chloé MOLES, Guy SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2022\_117 : TOURISME / CAMPINGS COMMUNAUTAIRES - TARIFS JOURNALIERS, TARIFS DES LOCATIONS ET RÉGIMES DE RÉDUCTIONS TARIFAIRES**

### **Rapporteur : Madame Maryline MONTEILLET**

Vu la délibération n° DEL\_2018\_173 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2018 fixant les tarifs des campings communautaires ;

Vu la délibération n° DEL\_2022\_027 du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 fixant les tarifs du camping de l'Ombrade ;

Depuis 2019, les tarifs des campings communautaires n'ont que très peu évolué.

Compte tenu de l'augmentation des charges de gestion des équipements et afin de prendre en considération les travaux de la rénovation réalisés sur le Camping de l'Ombrade, il est proposé de revoir, conformément aux grilles jointes en annexe, les différents tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur les trois établissements exploités par la CABA à savoir :

- le Camping du Moulin situé Impasse du Moulin - 15250 JUSSAC
- le Camping de la Cère situé Rue Félix Ramond - 15130 ARPAJON-SUR-CERE
- le Camping de l'Ombrade situé Rue du Gué Bouliaga - 15000 AURILLAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux tarifs et les régimes de réductions tarifaires applicables sur les campings communautaires, tels que définis en annexe ;

- de dire qu'ils entreront en vigueur pour toute réservation effectuée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.